

Le petit journal des Bécais

A N N É E 2 0 2 0

Chères Bécaises, chers Bécais,

Dans cette période si difficile que nous traversons, je tenais à vous apporter, par cette nouvelle édition du Petit Bécais, des informations sur la vie de notre village et vous présenter mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2021.

L'année 2020 est celle d'un nouveau mandat pour notre municipalité. Nous sommes en grande partie issus de l'ancienne équipe municipale et trois nouveaux élus nous ont rejoints.

Notre ambition est de vous apporter au quotidien le service de proximité que doit vous offrir une mairie tournée vers le service public.

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid 19, nous avons mis en place un contact régulier avec les personnes âgées et en situation de fragilité de notre commune. Ainsi nous espérons pouvoir leur apporter un peu de réconfort moral et leur proposer un approvisionnement tant sur le plan de la nourriture que des médicaments. La grande solitude est ce qu'il y a de plus difficile à supporter et ce confinement nous le rappelle chaque jour.

Durant ce mandat, nous souhaitons être au plus proche de vous tous et nous n'oublions pas nos jeunes Bécais. Je profite de cet échange pour leur proposer de venir nous rejoindre et ainsi de composer un conseil municipal des jeunes citoyens. Ils pourront ainsi avoir un premier contact avec la démocratie locale et apporter de nouvelles idées que nous aurons plaisir à mettre en place ensemble.

Le comité des anciens et nous-mêmes avons été contraints de stopper les après-midis mensuels durant lesquels vous vous retrouviez pour un moment de partage et de convivialité autour de jeux et d'un goûter. Nous les reprendrons dès que la crise sanitaire nous le permettra. Vous pourrez ainsi retrouver la joie d'être à nouveau ensemble, dans une salle communale totalement rénovée et remise aux normes d'accueil des personnes en situation de handicap.

Vous l'aurez compris, l'équipe municipale que j'ai l'honneur et le grand plaisir de conduire est à votre service et surtout à votre écoute.

Nous souhaitons que vous vous appropriiez votre village, pour le faire vivre dans le plus profond respect de la ruralité. Nous devons être solidaires de tous les acteurs du monde agricole, qui ne l'oublions pas, travaillent au quotidien pour permettre à toute la population de se nourrir.

Que tous, avec les nouveaux arrivants, nous puissions vivre en pleine harmonie et dans le respect des uns et des autres.

Chères bécaises et chers bécais, en cette fin d'année 2020, je vous souhaite, avec encore plus de force et malgré tout ce que nous avons traversé et ce que nous traversons, une bonne année 2021.

J'espère que cette nouvelle année sera meilleure que la précédente et que cette pandémie prendra fin. Nous aurons alors le plaisir de nous retrouver lors de moments conviviaux et festifs comme nous l'avons toujours fait.

SOMMAIRE :

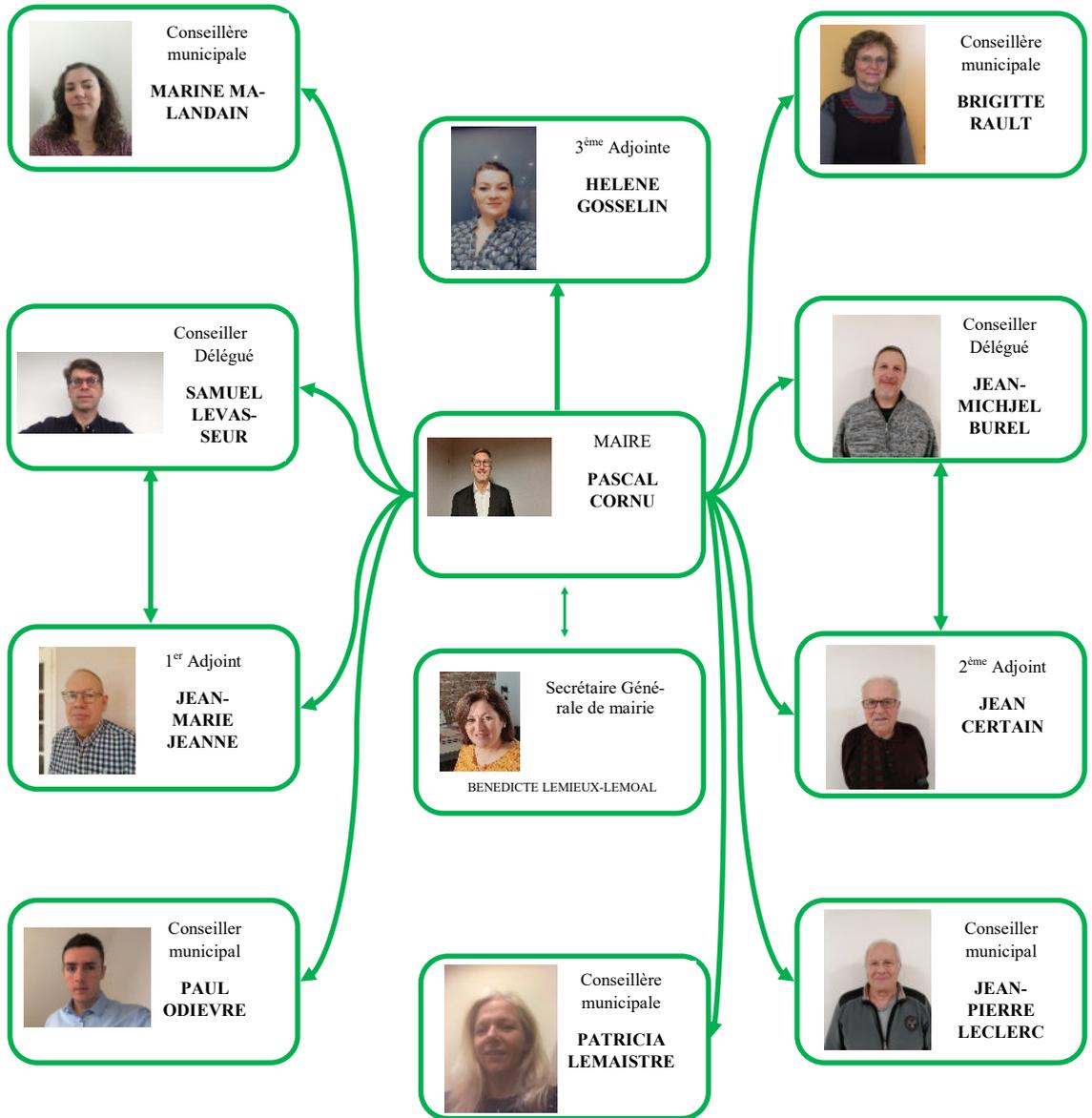
- Organisation du conseil municipal
- Organisation de la Mairie
- Notre Maire sortant
- Départ en retraite
- Les travaux
- Les manifestations
- La MAM
- Notre Dame du Bec et la CU
- Urbanisme
- Informations
- Brèves
- Informations



**NOTRE DAME
DU BEC**

Pascal Cornu

Organisation du conseil municipal:



NOM	POSTE	MISSIONS PRINCIPALES	MISSIONS COMPLEMENTAIRES ET COMMISSIONS	COMMUNAUTE URBAINE CONFERENCES
PASCAL CORNU	MAIRE ET CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	EN CHARGE DE LA GESTION DE LA COMMUNE - MISSIONS PRINCIPALES : ETAT CIVIL - URBANISME - FINANCES - TRAVAUX - SECURITE - CIMETIERE - COMMUNICATION - FETES ET CEREMONIES - VIE SCOLAIRE - FLEURISSEMENT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE AU NUMERIQUE	TITULAIRE CONFERENCE DES MAIRES - RESSOURCES - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
JEAN-MARIE JEANNE	1ER ADJOINT	EN CHARGES DES TRAVAUX - DE L'URBANISME	FINANCES - FLEURISSEMENT	SUPPLEANT DU MAIRE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET TITULAIRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PROXIMITE
JEAN CERTAIN	2EME ADJOINT	EN CHARGE DES ASSOCIATIONS LOCALES - DU CIMETIERE - DE LA SECURITE	ETAT CIVIL - FINANCES - FETES ET CEREMONIES	TITULAIRE EAU, ASSAINISSEMENT, FLUIDES ET DECHETS
HELENE GOSSELIN	3EME ADJOINTE	EN CHARGE DE LA COMMUNICATION - FETES ET CEREMONIES	FINANCES	TITULAIRE TRANSITIONS TERRITORIALES
SAMUEL LEVASSEUR	CONSEILLER DELEGUE AU 1ER ADJOINT	EN CHARGE DES MISSIONS DU 1ER ADJOINT EN CAS D'EMPECHEMENT FOCUS TRAVAUX	FINANCES	SUPPLEANT EAU, ASSAINISSEMENT, FLUIDES ET DECHETS
JEAN-MICHEL BUREL	CONSEILLER DELEGUE AU 2EME ADJOINT	EN CHARGE DES MISSIONS DU 2EME ADJOINT EN CAS D'EMPECHEMENT FOCUS SECURITE	ETAT CIVIL - FINANCES	SUPPLEANT AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
LECLERC JEAN-PIERRE	CONSEILLER MUNICIPAL	EN CHARGE DE LA SECURITE - GESTION DU CIMETIERE - FETES ET CEREMONIES	TRAVAUX - ASSOCIATIONS LOCALES	SUPPLEANT TRANSITIONS TERRITORIALES
BRIGITTE RAULT	CONSEILLERE MUNICIPALE	EN CHARGE DE L'URBANISME - COMMUNICATIONS - FETES ET CEREMONIES - FLEURISSEMENT	SANTE ET AFFAIRES SOCIALES DU VILLAGE - RELATIONS AVEC NOS AINES	SUPPLEANTE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
PATRICIA LE-MAISTRE	CONSEILLERE MUNICIPALE	EN CHARGE DES FINANCES - TRAVAUX - URBANISME - FLEURISSEMENT	VIE DU VILLAGE RELATION AVEC NOS AINES	SUPPLEANTE PROXIMITE
MARINE MALANDAIN	CONSEILLERE MUNICIPALE	EN CHARGE VIE SCOLAIRE - FINANCES - FETES ET CEREMONIES	COLLABORATION ET ASSISTANCE AU SECRETARIAT DE MAIRE	CONTACT AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE
PAUL ODIEVRE	CONSEILLER MUNICIPAL	EN CHARGE DES FINANCES	CONSEIL DES JEUNES CITOYENS	SUPPLEANT RESSOURCES

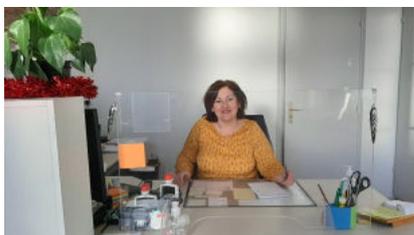
Organisation de la Mairie:

Changement de Secrétaire Générale de Mairie

Madame Bénédicte Lemieux-Lemoal nous a rejoint début 2020, en qualité de secrétaire générale de la mairie. Elle remplace madame Valérie Marjack qui a rejoint la région Caennaise.

Forte d'une expérience de 18 années dans la fonction elle est venue nous rejoindre. Elle a en charge l'administratif de la commune ainsi que le management des deux employés communaux.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne réussite dans sa nouvelle mission.



Changement de l'agent communal en charge de l'entretien de la commune.

Monsieur Rudy Rioult nous a rejoint début août 2020 en qualité d'agent technique polyvalent. Il remplace monsieur Olivier Lecacheur qui nous a quitté pour partir à la retraite.

Fort d'une expérience de plusieurs années à la ville du Havre, il a en charge la bonne gestion technique de notre commune.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne réussite dans sa nouvelle mission.



Sylviane Fillastre est depuis de nombreuses années au service de la commune. Tout d'abord comme assistante de l'école, elle s'est très longtemps occupée de la Cantine et de la garderie. Elle assistait aussi l'instituteur dans la gestion de la classe unique.

Depuis la fermeture de notre école par l'académie, elle gère les locations de la salle polyvalente, le ménage et elle entretient et fleurit les abords de la mairie.

Dans le cadre de l'assistance à nos personnes âgées et dépendantes, début 2021, elle ira à la rencontre de nos bécaises et bécais afin de lutter contre l'isolement et la solitude. Toutes les personnes qui souhaiteraient, bénévolement s'investir à ses côtés sont les bienvenues. Il suffit de se faire connaître en mairie auprès de notre secrétaire générale ou bien auprès des élus référents Patricia Lemaistre et Brigitte Rault.

Nous comptons sur vous tous, pour lui réserver un bon accueil et elle saura rendre de menus services en cas de besoin.



Notre Maire sortant:

Denis Navarre après 37 années passées au service de notre commune en tant que conseiller municipal, 1^{er} adjoint puis maire durant 5 mandats, a souhaité prendre sa retraite d' élu municipal bien méritée.

Il nous a demandé de prendre le relai tout en restant près de nous par ses conseils très avisés.

Durant toutes ces années il a œuvré pour le bien de notre commune et il a réussi à faire de notre village, comme il aime à le dire, un lieu où il fait bon vivre.

Il a toujours été très présent pour Notre Dame du Bec. Il a su avec sagesse, sérieux, compétence et pertinence gérer la commune en « bon père de famille ».

L'ensemble de notre nouveau conseil, qui est en grande partie issu de son ancienne équipe, le remercie sincèrement pour sa bienveillance, ses conseils, son soutien et son humour toujours présent.

Avec la crise sanitaire, nous n'avons pas été en mesure d'organiser dignement son départ. Cela sera corrigé dès le retour à la normale.

Il sera bientôt nommé maire honoraire de Notre Dame du Bec et je ne doute pas qu'il aura toujours à cœur de participer activement à la vie de notre village.

Denis, nous te souhaitons une agréable et belle retraite de maire et nous espérons que tu pourras profiter pleinement de ton nouveau temps libre entouré de ta famille.

A très bientôt pour de nouvelles aventures bécaises en tant que maire honoraire.



Départ en retraite:

Monsieur Olivier Lecacheur

Notre employé communal, Olivier Lecacheur a pris une retraite bien méritée début septembre. Elle aurait dû intervenir dès le mois de mai mais la crise sanitaire ayant retardée l'embauche de son remplaçant, il a accepté de rester avec nous jusqu'à son arrivée et lui a transmis une partie de ses connaissances durant le mois d'août.

Il nous quitte après 13 années de service auprès de notre commune. Il a su par sa gentillesse, son courage, sa bonne humeur, son implication quotidienne et surtout ses compétences faire de notre commune un endroit agréable à vivre.

Son action sur le fleurissement de la commune nous a permis à plusieurs reprises d'obtenir les encouragements du conseil départemental.

Pour toutes ces années passées à ses côtés, dans une franche et cordiale collaboration, nous le remercions très sincèrement et nous lui souhaitons une excellente retraite. Nous aurons toujours un grand plaisir à le revoir et à écouter ses conseils pour que notre commune soit toujours aussi belle et agréable à vivre.



Chères Becaises, Chers Bécais,

Après avoir passé presque 15 ans à vos côtés, dans le plus joli village de la Communauté Urbaine, ex-Codah, je n'ai pas pu faire malheureusement mon pot de départ à la retraite avec celles et ceux qui l'auraient voulu, le confinement s'étant installé le 17 mars 2020, curieusement le jour de mes 60 ans.

J'ai donc dû annuler par la force des choses et je suis parti début septembre comme un voleur....

Mais je tiens à vous dire que toutes ses années à vos côtés resteront les meilleures de ma carrière professionnelle, dans notre beau village de Notre Dame du Bec, dans lequel je n'ai que des amis.

Ceci dit l'heure de la retraite a sonné et je suis parti avec un peu de regret mais la vie est ainsi.

Portez-vous tous bien, et passez de bonnes fêtes dans ce contexte difficile de la pandémie.

Olivier Lecacheur.

Les travaux:

Enfouissement des réseaux:

Cette année, l'enfouissement des réseaux a été effectué route d'Hermeville, sur la partie qui se situe avant le pont, ainsi que sur la route de la Lézarde direction Turretot. Celui-ci a également été continué côte de l'Eglise et se termine. L'ensemble de ces travaux a été effectué par l'entreprise SDE 76 et Réseaux environnement, sous le contrôle de la communauté urbaine qui gère ces travaux.

Les nouveaux lampadaires équipés de lampes LED ont aussi été installés.



Fibre Optique:

La Fibre Optique est arrivée sur une partie de notre village, notamment route de la lézarde . Les raccordements ont commencé sur une partie de la route et la suite sera effectuée au cours du 1er et 2ème trimestre 2021. La plus grande partie du village sera raccordée à la fibre, les quelques habitations isolées qui ne seront pas desservies pourront l'être sur demande des habitants concernés. Nous vous rappelons que nous sommes raccordés sur le « nœud de raccordement optique » (NRO) de Rolleville. Nous faisons partie de la Zone AMII et les travaux sont réalisés par la société ORANGE, dans son rôle d'aménageur national. Des points de distributions optiques seront réalisés sur la voie publique à proximité des habitations. Le raccordement entre ce point et l'habitation sera réalisé par votre fournisseur d'accès dès votre souscription au service Fibre Optique (cela nécessitera un délai).

Nous attirons votre attention :

- Les fournisseurs d'accès réaliseront ces travaux sous conditions de faisabilité technique. La partie privative est à votre charge. Vous devez avoir, entre l'entrée de votre terrain et votre habitation, des fourreaux permettant au câble optique d'être posé. Dans le cas où ces fourreaux existent, mais ne soient pas en bon état, votre fournisseur d'accès ne pourra pas réaliser les travaux et vous ne pourrez pas bénéficier de la Fibre Optique. Pour les habitations reliées au réseau par des câbles posés en aérien des études seront nécessaires avant la réalisation du raccordement.
- Il faut préciser qu'il n'y aura aucune obligation de migrer sur le réseau Fibre Optique. Chacun restera libre de son choix. Le choix du prestataire sera lui aussi libre, dans la mesure où les fournisseurs d'accès (FAI) accepteront de venir sur ce nouveau réseau. En effet ils n'en ont aucune obligation, il vous faudra vérifier si votre domicile est éligible chez votre fournisseur avant de souscrire à un abonnement Fibre optique.



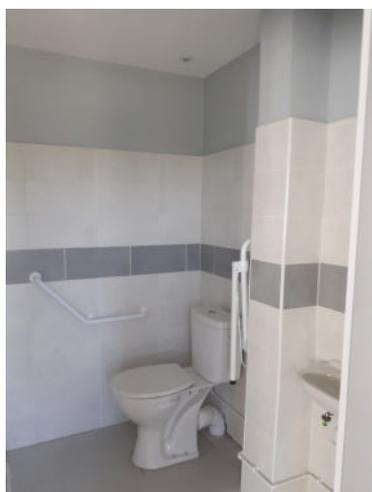
Défense Incendie:

En collaboration avec le SDIS76, la commune élabore actuellement un schéma communal et intercommunal de Défense Contre l'Incendie (DCI). Ceci consiste à répertorier les différents risques existants sur la commune et à les classer. Une fois les risques déterminés, des réserves d'eau ou des poteaux incendies seront répartis sur la commune afin d'optimiser avec efficacité les moyens de lutter contre le feu.

Ces travaux de mise en œuvre de la Défense Contre l'Incendie devront s'étaler sur plusieurs années.

Salle communale:

Cette année, notre salle communale a fait peau neuve. Celle-ci a été rénovée et mise aux normes d'accueil des personnes en situation de handicap. La réfection totale des murs en fibre de verre avec peinture a été effectuée. L'isolation a été renforcée, les dalles du plafond ont été remplacées, des systèmes d'éclairage LED y ont été installés et des radiateurs plus économique en énergie ont pris place. Les deux portes ainsi qu'une fenêtre donnant sur la partie cour extérieure ont été changées. La porte d'entrée intermédiaire a été remplacée par une porte adaptée aux normes des personnes à mobilité réduite. Les sanitaires ont été entièrement refaits et également mis aux normes PMR. Les entreprises Grenet, SEG François, Delaunay et Vauchel ont participé à ces travaux de rénovation. Nous espérons que la crise sanitaire actuelle se termine afin que nos bécaises et bécais en profitent pleinement.



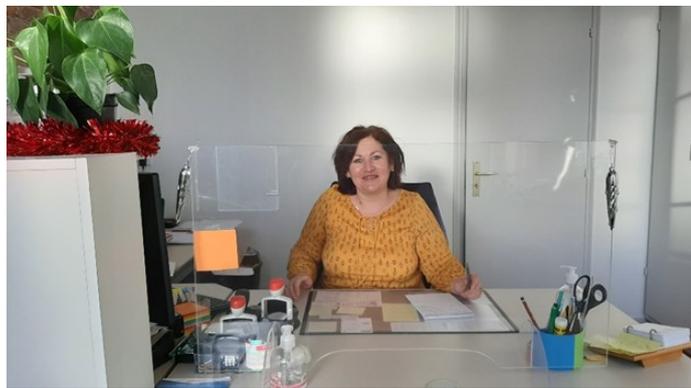
Mairie:

Vous l'avez peut-être remarqué, depuis quelques temps, l'accueil de la mairie a été provisoirement déplacé dans la salle du conseil municipal.

Une petite rénovation a été effectuée dans la partie secrétariat, afin de lui redonner un « petit coup de propre » pour pouvoir l'aménager au mieux et le rendre accueillant. Les anciennes moquettes des murs ont été retirées, laissant apparaître un mur de brique. Nous avons laissé celui-ci apparent et les autres murs ont été recouverts de fibre de verre peinte en blanc.

Les portes ont également été repeintes et le sol remis à niveau à l'aide d'une estrade en bois.

Notre secrétaire Bénédicte a retrouvé aujourd'hui un bureau fraîchement rénové et est prête à vous accueillir dans les meilleures conditions.



Acquisitions:

- Matériel informatique
- Laveur haute pression
- Souffleur à dos



Les manifestations:

«Comité des fêtes, des loisirs et de la culture de Notre Dame du Bec »

Suite à la crise sanitaire et en application des consignes gouvernementales, toutes nos activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

L'arrêt complet de nos activités, pour un temps indéterminé aujourd'hui, nous affecte tous, petits et grands ainsi que les bénévoles. Nous croyons en votre sagesse pour comprendre cette situation inédite qui nous plonge tous dans l'incertitude.

En fonction de l'évolution du virus et de la durée de fermeture de notre salle polyvalente, nous reviendrons vers vous pour vous informer de la reprise de nos activités.

En attendant, pendant cette période difficile, prenez soin de vous tous et des autres.

Nous espérons vous revoir très vite toutes et tous en bonne santé au cours de l'année 2021.

« Club des Aînés » :

8 Janvier : Répondant à l'invitation du club des aînés, une quarantaine de membres s'est retrouvée pour tirer les rois lors d'un après-midi festif et convivial. La première partie de cette rencontre s'est passée à jouer aux cartes ou aux dominos. Puis s'en est suivi le goûter avec le partage de la galette. La distribution des parts a vu le sort désigner Chantal BUQUET et Didier RAOUL reine et roi d'un jour. Ces altesses éphémères ont également reçu un petit cadeau que leur a remis le président Jean-Pierre LECLERC. Tous les participants ont également eu une boîte de biscuits ainsi qu'un ballotin de chocolats, tous deux de fabrication artisanale œuvre du boulanger-chocolatier Rollevillais, Ludovic LUCIN. Les événements que nous connaissons et les règles qui en découlent ont interdit depuis cette date toutes les activités du Club des aînés. Ainsi les rencontres mensuelles nous permettant de passer l'après-midi ensemble, le spectacle plaisant dont nous profitons, le voyage annuel que nous partageons se sont arrêtés.

Il est évident que cette réglementation stricte est pour notre sécurité sanitaire mais aussi et surtout pour notre bien.

5 Décembre : Chaque année la commune invitait les aînés de plus de 65 ans à un repas de fête. Nombre d'entre eux se faisait un plaisir d'y participer. Cette année, cela n'a pas été possible puisque nous n'avons pas le droit de nous réunir dans la salle polyvalente. La municipalité a donc décidé de faire en sorte que les bénéficiaires aient la même chose sous une autre forme. Elle a souhaité que le traiteur, le pâtissier, l'épicier, les commerçants locaux, fournisseurs habituels du repas annuel, continuent à travailler à l'élaboration de ce remplacement. Il y a eu distribution, pour toutes les personnes qui ont répondu favorablement au questionnaire, d'un sac repas composé de mets faciles à réchauffer par tous. De plus nous y avons ajouté quelques douceurs ou friandises.

« Anciens Combattants »

8 mai : Cette année, en pleine période de confinement les membres du bureau des anciens combattants n'ont pas voulu laisser passer cette commémoration sans rendre hommage à nos anciens qui ont donné leur vie pour que nous soyons libres.

Ainsi, derrière le drapeau porté par Jean-Pierre LECLERC remplaçant Daniel HOULLIER, porteur du drapeau titulaire souffrant, Denis NAVARRE Maire, accompagné de 5 personnes, précède cette délégation à cette célébration patriotique.

L'une d'elle, Robert LEGAGNEUX, porte et dépose une composition florale au pied de la stèle. Il est ensuite demandé par Jacques DEPORTE l'observation d'une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes des guerres successives. Pour terminer, Jean CERTAIN prononce une courte allocution mettant en évidence que cet anniversaire n'est pas celui de la victoire de nations sur d'autres, mais la victoire des valeurs humanistes et démocratiques sur une idéologie raciste et criminelle. Ces derniers mots mettent fin à cette cérémonie.

11 novembre : Les mesures sanitaires toujours présentes nous ont encore imposé une commémoration restreinte. Nous montrant précautionneux, toujours en remplacement de Daniel HOULLIER, c'est Jean-Pierre LECLERC, portant le drapeau, qui a conduit le modeste cortège. Pascal CORNU Maire, accompagne deux membres du bureau des anciens combattants pour ce moment de respectueux souvenirs. Le fleurissement du monument est assuré par Jean-Michel BUREL faisant suite à la minute de silence à la mémoire des morts pour la France. Jean CERTAIN fait ensuite part, aux personnes présentes, qu'il y a cent ans fut érigé ce monument aux morts. Sur celui-ci, sont gravés dans la pierre onze noms. Ce sont les noms des jeunes gens de Notre Dame du Bec qui sont morts à la guerre de 1914-1918. C'est Jacques DEPORTE et Jean CERTAIN qui solennellement et lentement ont égrené leurs noms pour faire l'appel. La Marseillaise chantée par les quelques participants a clôturé cette sobre commémoration.



"Concours jardins fleuris"

Cette année exceptionnelle, la crise sanitaire n'a pas permis à la commune ainsi qu'à l'association des 11 clochers, d'organiser son habituel concours des jardins fleuris. Nous remercions tout de même les habitants de notre belle commune d'avoir continué à embellir leurs jardins, terrasses et balcons pour le plaisir de tous. Nous espérons pouvoir remettre en place ce traditionnel concours l'année prochaine.

La commune a pu cependant participer au concours du département grâce à des photos de son fleurissement qui ont été transmises aux organisateurs. Notre Mairie a une fois de plus, comme l'an dernier, reçu le PRIX D'EXCELLENCE.

Nous en profitons pour remercier nos employés communaux de continuer à embellir, entretenir et fleurir notre mairie.



Accueil des nouveaux Bécais et Médillés du travail:

L'accueil des nouveaux habitants, ainsi que les médaillés du travail se fait habituellement le même jour que la remise des prix du concours des jardins fleuris. Cette année, celui-ci, comme toutes les autres manifestations, n'a pas pu avoir lieu.

En effet, de nouveaux habitants sont arrivés sur notre commune, principalement sur le nouveau lotissement et sur le reste du village. Nous aurons le plaisir de les recevoir pour un accueil, lorsque la situation sanitaire le permettra. Nous tenons cependant à leur souhaiter la bienvenue au sein de notre beau village.

La MAM:

La MAM les Joyeux Bambins de la Lézarde est en activité depuis le 27 août 2018.
Nous y accueillons en ce moment 18 enfants, d'autres arrivées sont prévues courant 2021.

Comme tout le monde, nous avons subi la situation sanitaire actuelle.
Nous avons dû fermer la structure du 16 mars au 11 mai par décision administrative.
Nous remercions la Mairie pour son soutien pendant cette période difficile.
Nous n'avons pas pu malheureusement organiser ni le vide grenier ni la soirée repas.
Ce manque de rentrée de fonds a été partiellement compensé par une vente de madeleines et une autre de chocolats de Noël.

Nous remercions les habitants de la commune et tous les parents qui ont participé à ces ventes.

Grâce à elles nous avons pu survivre financièrement et ainsi organiser une petite fête de Noël entre les enfants, sans visiteurs au sein même de la MAM.

Depuis la réouverture, nous appliquons un protocole sanitaire renforcé.
Un grand MERCI aux parents pour leur confiance.

Une place est disponible dès maintenant et une autre en septembre 2021, n'hésitez pas à nous contacter si besoin.

Nous espérons que cette nouvelle année nous permettra de nouveau d'organiser des rencontres festives.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Odile, Aurélie et Noémie



Notre Dame du Bec et la CU:



Le réseau LiA étend son offre à la rentrée

Pour accompagner l'extension du territoire et faciliter les solutions de mobilité des habitants, le réseau LiA a étoffé son offre de transport depuis le 31 août 2020.

Les 54 communes sont desservies par des lignes de bus régulières et par le service de transport à la demande FiLBus.

La plupart des gares du territoire Le Havre Seine Métropole sont également accessibles en transport en commun grâce à des correspondances et horaires adaptés.

Les lignes **10, 11, 14, 21** et le service FiLBus sont accessibles avec la tarification LiA habituelle : abonnement chargé sur Pass LiA ou carte Atoumod', titre 1h (1,80 €), titre Jour-née (4,20 €), titre SMS (1H au 93333), etc.

Vous pouvez réserver votre abonnement sur l'E-boutique (transports-lia.fr), en agences commerciales LiA, chez les commerces par-tenaires, dans les distributeurs automatiques présents en station tramway, par SMS (1H au 93333) ou encore auprès du conducteur.

Nouvelles lignes :

La ligne 10 de 6h30 à 20h00 :

La ligne est une fusion des lignes 10 (Gonfreville-l'Or-cher Parc de l'Estuaire > Montivilliers Gare) et 13 (Octeville-sur-Mer Littoral > Montivilliers Gare) actuelles. Elle met en relation les communes périphériques du Havre et offre un tra-jet direct entre Octeville-sur-Mer et Gonfreville-l'Orcher en pas-sant par Montivilliers, Fontaine-la-Mallet ou encore Harfleur.

La ligne 11 de 7h15 à 20h00 :

La ligne actuelle (Montivilliers Gare > Épouville G. Brassens) est prolongée : son terminus devient Gare d'Étainhus - St-Romain avec un pas-sage par les communes de Manéglise, Sainneville-sur-Seine et Etainhus.

La ligne 12 de 6h00 à 21h30 :

La ligne actuelle (Montivilliers Hôpital J. Monod > Gainneville) est modi-fiée de façon à mettre en relation les gares du Havre et d'Étainhus - St-Romain.

La ligne 13 de 6h00 à 22h00 :

La ligne relie la gare du Havre à l'ancienne gare d'Étretat en passant par les communes de Sainte-Adresse, Octeville-sur-Mer, Cauville-sur-Mer ou encore Saint-Jouin-Bruneval.

De nombreux sites touristiques du territoire sont desservis par la ligne.

La ligne 14 de 6h30 à 19h30 :

La ligne 14 est une fusion des lignes 12 (Montivilliers Hôpital J. Monod > Gainneville) et 14 (Montivilliers Gare > St-Martin-du-Manoir J. Pail-lette) actuelles. Ce nouveau tracé permet aux communes telles que Saint-Laurent-de-Brevedent, Gainneville et Rogerville de rejoindre Harfleur et Montivilliers.

La ligne 21 « la bécaise » de 6h00 à 21h00 : « à utiliser sans modération »

La ligne relie la gare de Montivilliers à l'ancienne gare d'Étretat en passant par différentes communes telles que Rolleville, **Notre Dame du Bec**, Turretot, Gonneville-la-Mallet, Criquetot-l'Esneval ou encore Pierrefiques. Quelques minutes de battement sont prévues entre le passage de la ligne 21 et le départ de la LER à Montivilliers, pour assurer les correspondances.

En empruntant la ligne 21, vous pourrez vous rendre dans les lieux suivants :

- Gare de Montivilliers (LER)
- Collège R. Queneau
- Gare d'Épouville
- Gare de Rolleville (LER)
- Foyer APF Saint-Martin-du-Bec
- Piscine des Falaises - Criquetot-l'Esneval
- Colonie de vacances Pierrefiques
- Camping Le Grandval
- Mairie d'Étretat
- Gare d'Étretat (vélorail)



FiLBus est un service de transport à la demande qui fonctionne d'arrêt en arrêt, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 17h30.

COMMENT RÉSERVER ?

- 1 > Je m'inscris gratuitement
- 2 > Je réserve entre 1 mois et 1 heure à l'avance

EN LIGNE
transports-lia.fr

- Je m'identifie à l'aide de mon adresse e-mail et d'un mot de passe personnel.
- Je lance ma réservation en précisant la date, le point de départ, le point d'arrivée, l'horaire de prise en charge souhaité et le nombre de personnes concernées.

OU

PAR TÉLÉPHONE
 02 35 22 35 22

du lundi au vendredi de 8h à 17h00 et le samedi de 8h00 à 16h00

- Je précise la date, le point de départ, le point d'arrivée, l'horaire de prise en charge souhaité et le nombre de personnes concernées.

- 3 > La réservation est validée en fonction des places disponibles.
- 4 > Je reçois une confirmation de l'heure de prise en charge 30 minutes avant l'heure de passage (par e-mail ou par SMS).
- 5 > Je me rends à l'arrêt de prise en charge 5 minutes avant l'heure de passage.

NOUVEAUTÉ

Lorsqu'un Arrêt FiLBus est desservi par une ligne de bus régulière, il est possible de faire une correspondance et de rejoindre en fonction de la ligne : la gare du Havre, la gare d'Étainhus - St-Romain, l'ancienne gare d'Étretat, la gare de Montivilliers, la gare d'Harfleur ou tous les arrêts de ces lignes.



Urbanisme:

Rappel sur les règles d'urbanisme

En préambule il est toujours difficile de savoir quand nous devons faire une demande d'urbanisme. Cet article devrait modestement vous permettre de mieux en appréhender les règles. Il faut préciser qu'il n'est en rien exhaustif. Il est un simple rappel de quelques règles d'urbanisme applicable à notre commune.

Pour des informations complètes il est souhaitable de s'informer auprès du service instructeur de la communauté urbaine qui se trouve en mairie de Montivilliers.

Les demandes de permis de construire ou les demandes préalables de travaux doivent être déposées en mairie.

Elles font alors l'objet du traitement suivant :

- Validation de la date d'arrivée, celle-ci définit le délai de réponse légale à la demande,
- Affectation d'un numéro unique qui permettra de suivre la demande durant tout son traitement,
- Affichage en mairie de la demande,
- Le délai d'instruction est en général d'un mois pour les demandes préalables de travaux et de deux mois pour les permis de construire. Attention il y a beaucoup d'exception qui peuvent modifier ces délais. Il convient de s'en informer auprès de la mairie ou du service instructeur,
- Transmission de l'ensemble du dossier au service instructeur de la communauté Urbaine,
- Durant l'instruction des demandes de documents, complémentaires ou manquants, peuvent être faites ; elles suspendent l'instruction, jusqu'à réception des documents demandés,
- A l'issue des temps impartis pour le traitement du dossier, il nous est retourné en mairie avec un avis favorable ou défavorable. Il nous appartient alors de le signifier au demandeur, avec pour les avis défavorables les motivations du refus.
- A l'issue des travaux le demandeur doit demander, en mairie, une attestation d'achèvement des travaux. Celle-ci est alors instruite par la mairie qui vérifie sur site la conformité des travaux réalisés au regard de la demande initiale et des prescriptions demandées par le service instructeur.

Dans quel cas doit-on déposer un document d'urbanisme en mairie ?

Déclaration préalable de travaux

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à un permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

La demande doit être faite pour les cas suivants :

- Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire...
- Portes/fenêtres/toiture
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation
- Ravalement de façade
- Construction nouvelle (abri de jardin, garage...)
- Piscine (en fonction des caractéristiques de la piscine)
- Installation d'une caravane dans votre jardin
- Clôture (mur, haie...)
- Changement de destination d'une construction

Demande de permis de construire

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à la demande d'un permis de construire. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

La demande doit être faite pour les cas suivants :

- Construction d'une maison individuelle
- Agrandissement d'une maison individuelle existante
- Piscine et abri de piscine (en fonction des caractéristiques de la piscine)
- Abri de jardin, garage, cabane...
- Changement de destination
- Reconstruction à l'identique

Afin d'être certain de préparer les bons documents il faut vous rapprocher de la mairie ou du service instructeur de la communauté urbaine situé à la mairie de Montivilliers qui vous conseillera en fonction de la nature de votre projet.

Ce qu'il ne faut pas oublier

Aucun travail ne peut être commencé avant l'obtention de l'avis favorable adressé par la mairie au demandeur.

Lorsque vous réalisez des travaux d'aménagement sans avoir demandé les autorisations requises, permis de construire ou déclaration préalable, vous vous exposez à des pénalités financières et juridiques. En effet tout agent public qui constate une infraction (absence d'autorisation ou non-conformité) peut vous dresser un procès-verbal. Aujourd'hui, en plus des délations rédigées par un tiers, les autorités comptent sur les photos aériennes, les drones ou tout simplement avec Google Maps, pour repérer les constructions illégales.

Si vous avez omis la déclaration des travaux (déclaration préalable ou permis de construire). Voici les risques que vous encourez :

Une amende comprise entre 1 200 euros et 6 000 euros par mètre carré de surface construite (Article L480-4 du code d'urbanisme).

En cas de récidive, vous vous exposez à une peine d'emprisonnement de 6 mois, et bien sûr, une autre amende.

Si l'infraction est constatée en cours de travaux, l'autorité compétente peut ordonner l'interruption de ceux-ci. Pour cela, il est possible que le matériel du chantier soit saisi et mis sous scellé.

Si, malgré tout, vous continuez les travaux, l'amende pourrait atteindre les 75 000 euros et 3 mois d'emprisonnement.

En cas de procès, l'autorité judiciaire peut ordonner : « la mise en conformité des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit sur la démolition des ouvrages ou la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur » (Article L480-5 du code d'urbanisme).

Et n'oublions pas les impôts, car la non-déclaration peut être assimilée à une fraude et vous serez sanctionné et obligé de vous mettre à jour avec les taxes.

Bon à savoir. Délai de prescription : la non-déclaration de travaux engage votre responsabilité pénale pour une période de 6 ans. Votre responsabilité civile est engagée pendant 10 ans.

Au-delà des problèmes judiciaires et financiers, la non-déclaration des travaux peut vous porter d'autres préjudices à long terme.

En cas de vente, il y a des fortes chances que ce détail vous pose des problèmes avec l'acte notarié, car les aménagements non déclarés ne pourront pas être inscrits. Et les acquéreurs seront susceptibles de se désister de l'achat : qui veut acheter de potentiels problèmes ?

En outre, vous ne serez pas en mesure de fournir un certificat de conformité. Evidemment n'ayant pas déclaré vos travaux, vous n'avez pas non plus votre « Déclaration Attestant l'Achèvement et Conformité des travaux (DAACT) ». Pour les acheteurs cela implique de potentielles sanctions administratives.

Au niveau de l'assurance, la situation est complexe. En cas de sinistre, rien ne garantit le dédommagement d'une construction illégale ou pour les dégâts engendrés par celle-ci.

En conclusion il est important lorsque vous envisagez des travaux pour votre habitation de venir consulter en mairie. Vous pourrez ainsi vérifier les démarches nécessaires à entreprendre avant le démarrage de ces derniers et être en conformité au regard du code de l'urbanisme.

Informations:

Participation citoyenne:

Afin de préserver la sérénité du village et de lutter contre les cambriolages et la délinquance sans cesse croissante, la municipalité souhaite mettre en place une convention entre la gendarmerie et elle. Cette convention s'appuie sur un volontariat de personnes référentes situées dans différents secteurs de la commune, qui, de par l'attention portée à leur environnement permettront d'aider les forces de l'ordre à intervenir plus efficacement.

Il ne s'agit en aucun cas de jouer les chérifs ou de dénoncer son voisin mais simplement d'être vigilant et d'avertir la gendarmerie en cas d'évènement suspect : un véhicule ou un individu faisant du repérage, une fenêtre ouverte alors que les voisins sont en vacances, etc.

Grace à cette action citoyenne la gendarmerie aura un meilleur maillage de sa zone de travail et obtiendra de meilleur résultat pour luter contre ces fléaux.

Il ne faut pas oublier qu'en premier lieu les forces de l'ordre sont là pour nous protéger.

Reportage France 3

<https://www.youtube.com/watch?v=7LdFeBwfTwM>



Voisins vigilants et solidaires:

En parallèle de cette convention la commune souhaite mettre en place par le biais de la plateforme « voisins vigilants et solidaire » un outil d'information et d'entre-aide simple d'utilisation, performant et sécurisé.

C'est un système d'alerte (voisins/mairie) accessible à tous via l'envoi d'un SMS, Mail ou de l'application qui permet d'être informé d'un évènement à caractère urgent. (Cambriolage, accident ou encore incendie, vigilance météo ou sécurité, travaux ou coupure EDF, Eau etc.).

Avec l'onglet Communication (via l'application mobile ou via le site internet) on peut aussi échanger, entre les administrés et leur mairie, des informations à caractère non urgentes.

La gazette (via l'application mobile ou via le site internet) permet de poster des informations de quartier autre que la sécurité (fête des voisin, besoin d'un coup de main pour du bricolage, d'un service etc.).

Pour plus d'information :

<https://www.voisinsvigilants.org/>



La Brigade de Gendarmerie d'EPOUVILLE communique :

Ces dernières semaines, le secteur de la pointe de Caux est impactée par des faits délictueux à l'encontre des personnes âgées :

Premier type de fait constaté : Des malfaiteurs se présentent au domicile de personnes âgées et se font passer pour des Agents des Eaux ou pour des Policiers.

Selon un scénario bien rodé, ils endorment la méfiance de leurs victimes et en profitent pour commettre, à leur domicile, des vols.

Deuxième type de fait constaté : Lors d'un retrait de numéraire à un distributeur de billet automatique, un individu aborde sa victime en lui indiquant que l'automate a délivré un billet que la victime aurait oublié.

Le délinquant gagne la confiance de sa victime en lui indiquant connaître la démarche pour que l'automate récupère le billet. La victime compose son code secret en présence de l'escroc et la carte reste dans l'appareil. Une fois la victime partie, l'escroc récupère le moyen de paiement et commet de nombreux retraits. **Attention, ceci n'est qu'un des stratagèmes employés par ces personnes.** Il est préférable d'être toujours accompagné lors de ses retraits bancaires.

En cas de présentation de ce type de personnes à votre domicile ou d'agissements suspects à un distributeur, n'hésitez pas à prendre attache avec la Brigade de Gendarmerie à EPOUVILLE au 02.35.30.09.16 ou composez le 17.



Brèves:

Salle des fêtes:

D'une capacité d'accueil d'environ 70 personnes, les prix de la location de la salle polyvalente sont :

- 1 jour : 330 € (250 € pour les Bécais une fois par an)
- 2 jours : 380 € (300 € pour les Bécais une fois par an)
- 1 après-midi : 180 € (130 € pour les Bécais une fois par an)
- Vaisselle : 1 € par personne

Église:

L'église « Notre dame du Mont Carmel » de notre village est ouverte durant l'été pendant la journée : du 1^{er} mai au 30 septembre.

Elle fait partie de la paroisse Saint Philibert de la Lézarde dont le curé est l'abbé Alfred MUSANGWA qui habite : Presbytère, 4 rue Gérardin 76290 MONTIVILLIERS.

Téléphone du secrétariat : 02-35-30-27-30

Travaux d'extérieur :

Pour le bien de tous, l'utilisation d'engins bruyants tels que tondeuses à gazon, engins motorisés de jardin et autres tronçonneuses, est réglementée par des horaires :

- Jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 20 h.
- Samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.
- Dimanche et jours fériés : de 10 h à 12 h.



En outre, nous rappelons que le brûlage de toute sorte (branchages, déchets ménagers...) à l'air libre est strictement interdit par la loi. Les contrevenants sont passibles d'une amende. Les déchetteries sont des points de collecte appropriés.

Taille des haies et des arbres

Nous vous rappelons que les haies et les arbres doivent être taillés pour ne pas dépasser sur la voie publique (routes, rues, trottoirs et chemins), ceci afin de permettre une libre circulation en toute sécurité.

Il serait dommage qu'en cas d'accident cela puisse se retourner contre vous !

Centre de recyclage de Montivilliers:

Située route de Saint-Martin-du-Manoir à Montivilliers, ses horaires d'ouverture sont les suivants:

- Lundi au samedi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.
- Dimanche : 8 h 30 à 12 h 30
- Fermé les jours fériés.

L'accès est réglementé par la présentation d'un badge, délivré gratuitement en mairie.



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



EMBALLAGES EN VERRE

POTS ET BOCAUX EN VERRE

BOUTEILLES EN VERRE

À RECYCLER

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER-CARTON

PAPERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

NOUVEAU

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN METAL



À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES

ORDURES MÉNAGÈRES

VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE

OBJETS



Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.



NOUVEAU



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.



Toutes les bouteilles

Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes

Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets

Tous les sacs et sachets



Tous les films

Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

DÉSORMAIS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Une initiative portée par les fabricants pour le tri et le recyclage

Un doute, une question sur le tri ?

COSMIF

#SUIVEZMOI
sur www.instagram.com/cosmif



ECO
EMBALLAGES



Informations :

Etat Civil:

NAISSANCES :

- DELAUNAY Lucas, le 12/04/2020 à Montivilliers
- BEAUVAIS Elyna, le 18/04/2020 à Montivilliers
- HAZARD Romane, le 28/06/2020 à Montivilliers
- GRANCHER Lilian, le 12/08/2020 à Le Havre
- BELLET Melya, le 31/10/2020 à Montivilliers

MARIAGES :

- LETAILLEUX Dominique et ANDRIEU Laurence, le 29/02/2020
- TOUSSAINT Reynald et GRÜNWEISER Florence, le 03/10/2020

DECES :

- BOHAËR Stéphane, le 30/05/2020

Les permanences de la mairie :

La mairie est ouverte

- Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 17h30

Mme LEMIEUX-LE MOAL Bénédicte assure le secrétariat général.

Les permanences de M. le maire ont lieu le mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h ou sur rendez-vous.

Les rencontres avec les adjoints se font sur rendez-vous.

Tél mairie : 02 35 20 38 77 Fax mairie : 02 35 20 61 86 Mail : mairie@notredamedubec.fr

Nous espérons que vous aurez pris plaisir à parcourir cette édition du « Petit journal des Bécais ».

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une agréable année 2021.

ARGENTAIN PLANTS
M. ET MME ARGENTAIN



Plants de légumes
Fleurs & articles divers

7, IMP. DES PAQUERETTES
76930 OCTEVILLE SUR MER
TÉL./FAX 02 35 54 26 75
PORT. 06 30 77 70 95 - SITE www.argentain-plants.fr

www.edifi.com.fr



SILGÉ
24 les Septins
76110 BRÉAUTE
☎ 02 35 38 26 19 ☎ 02 35 31 26 55

AGENCE DU CALVAIDOS
85 Rue du Lieu Dors
14100 SAINT MARTIN DE LA LIEUE
☎ 02 31 53 76 40 ☎ 02 31 61 56 41

contact@reseaux-environnement.com



Eclairage Public - Illuminations
Electrification Rurale
Réseaux HTA - BTA
Télécom et fibre optique
Réseaux Incendie et cuves enterrées
Réseaux Eau Potable
Réseaux GAZ et de chaleur

Terrassement



Amménagements paysagers



Espace vert



Vasset ETAR
76280 Hermeville 02 35 20 94 81

Travaux agricoles



Facebook icon

YouTube icon



Groupama
CENTRE MANCHE
la vraie vie s'assure ici

Votre Agence de Montivilliers
7, Rue René COTY - Tél. 02.32.76.56.00
76290 - MONTIVILLIERS

N°Cristal 09 69 36 10 11*
*Informations, sinistres, santé APPEL NON SURTAXÉ

groupama.fr



SARL LA GOUTTE D'EAU
16 rue Faubourg Assiquet
76290 MONTIVILLIERS

tel : 02.35.30.64.72
fax : 02.35.30.67.10
email : contact@lagouttedeau.net

La Poissonnerie

Sarl Croissant

**Plateaux de fruits de mer
sur commande**

Sur vos marchés :
Mardi : Graville
Mercredi : Thiers
Jeudi : Sainte-Cécile
Vendredi : Thiers
Samedi : Sainte-Cécile
Dimanche : Octeville



☎ 02 35 27 21 49 - 06 81 67 21 59



POMPES FUNEBRES ET MARBRIER

Gérard Burette

Chambres Funéraires

Salles de Cérémonie

Centraux Obèques

A votre écoute 7j/7

Monuments & Adresses à votre service

25, Route du Nid de Jay
76210 Beuzeville la Grenier
Tél. 02.35.31.71.46

85, Route du Stade
76190 Croixmare
Tél. 02.35.92.21.13

PARC & JARDINS

Place Charles Pesquet - BP 39
76280 Gonneville la Mallet

☎ 02 35 20 76 26

☎ 02 35 55 86 36

✉ contact@simon-motoculture.fr

www.simon-motoculture.fr

AGRICULTURE

Rue Pierre Dautreleau - BP 39
76280 Gonneville la Mallet

☎ 02 35 55 19 19

Un spécialiste motoculture près de chez vous !



Fabricant de menuiseries Bois-PVC et Alu – Escaliers Agencements

25 RUE DE LA FORGE

76280 ANGERVILLE L'ORCHER

delaunay.menuiserie@orange.fr

02 35 20 92 16

Le journal Le Petit Bécais

31 Route de la Lézarde - 76133 Notre Dame du Bec.

Directeur de la publication : Pascal Cornu

Directrice de la rédaction : Hélène Gosselin

Remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale
qui ont contribué à la réalisation de ce journal et aux
lecteurs

Impression : société ACAT. 220 exemplaires.

Distribution : Equipe municipale